

## LEFF ARMOR COMMUNAUTE

Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau  
22290 LANVOLLON

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2019

Séance du 28 mai de l'an 2019, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 22 mai 2019, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Le Goux, Président. La séance est ouverte à 18h38.

#### Personnes présentes:

M. BIENVENU Yves, M. BRIAND Jean-François, Mme COLLIN Noëlle, M. CONNAN Bernard, Mme CORSON Laurence, Mme DESCAMPS Roselyne, M. FOLLET Denis, M GEFROY Jean-Michel, M. GOURDAIN Michel, M. GUEGAN Jean-Luc, M. GUILLAUME André, M. GUILLERM Yves, M. GUILLOUX René, M. HEUZE Joël, M. JOURDEN Jean-Yves, Mme LANCASTER Christine, M. LANCIEN Michel, M. LE BIHAN Gilbert, Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. LE GOUX Jean-Pierre (18h41), M. LE GOUX Philippe, Mme LE SAINT Florence, M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. LE VERRE Jean-Baptiste, Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, M. LOPIN Patrick, M. MANAC'H Denis, M. MARTIN Jean-Pierre, M. MORIN Didier, M. MORVAN François, M. NICOLAZIC Arsène, M. POMMERET Jean-Yves (18h49), Mme RONDOT Marie-Ange, Mme ROUTIER Gaëlle, Mme VERITE Chantal.

#### Pouvoirs :

M. BOISSIERE Olivier à M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. COMPAIN Xavier à M. GOURDAIN Michel, M DELSOL Philippe à M. LE GOUX Philippe, Mme DELUGIN Chantal à Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. DORNEMIN Jean-Luc à M. HEUZE Joël, Mme JOUAN Anne-Marie à M. BIENVENU Yves, Mme QUILIN Joëlle à Mme LANCASTER Christine.

#### Suppléants:

M. HELARY Richard suppléant de Mme GEFROY Sandrine.

#### Absents excusés :

M. HERVIOU Alain.

#### Absents :

M. JOURDEN Jean. M. KERRIEN Yvonnick. M. LE CALVEZ Marcelin. M. LE COQU Yves-Jean. M. ROUAULT Hervé. Mme TANGUY Béatrice.

M. LE BIHAN Gilbert est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

**En exercice: 50      Présents: 36 dont suppléants : 1      Votants: 43 dont pouvoirs : 7**

#### 19-107 : Décisions statutaires : Approbation du procès-verbal du 23 avril 2019

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du Conseil communautaire du 23 avril 2019.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **ADOpte** le procès-verbal du Conseil communautaire du 23 avril 2019.

#### 19-108 : Aménagement et projet territorial : Mise en place d'un dispositif de fonds de concours

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe de 50 000 € a été inscrite au budget 2019 pour l'attribution de fonds de concours aux communes ayant des projets relatifs à la création de cellules à usage professionnel et/ou aux équipements sportifs.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 35 voix pour et 8 abstentions,

**DECIDE** de mettre en place, à titre expérimental pour l'année 2019, un dispositif d'attribution de fonds de concours aux communes ayant des projets relatifs à la création de cellules à usage professionnel et/ou aux équipements sportifs,

**VALIDE** le règlement d'attribution des fonds de concours,

**PRECISE** qu'une commune ne pourra solliciter un fonds de concours qu'une fois par an, quel que soit le type de projet,

**PRECISE** que pour l'année 2019, les dossiers devront être déposés pour le 1<sup>er</sup> octobre, et que de manière exceptionnelle, un début des travaux effectif avant le dépôt du dossier sera toléré.

**19-109 : Eau et assainissement : Assainissement collectif : convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la mise en conformité des branchements**

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de mandat avec l'Agence de l'eau pour la mise en conformité des branchements d'assainissement collectif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mandat avec l'Agence de l'eau,

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les financements pour la mise en conformité des raccordements sur tous les secteurs éligibles définis par l'Agence de l'eau.

**19-110 : Tourisme : Approbation du Schéma Local de Développement touristique**

Monsieur le Vice-président rappelle que le développement touristique est la seconde activité économique du département, et soumet pour approbation un nouveau Schéma Local de Développement Touristique (SLDT) conforme au projet de Leff Armor communauté.

Le Schéma Local de Développement Touristique dégage trois axes :

- un territoire authentique,
- un territoire préservé respectueux de l'environnement
- et un territoire d'accueil durant les 4 saisons.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **VALIDE** le Schéma Local de Développement Touristique.

**19-111 : Urbanisme, habitat, gens du voyage : Urbanisme : Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de Tréguidel**

L'objet de la procédure consiste à rectifier une erreur matérielle au sein du PLU de la commune. En effet, sur le règlement graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation, la zone 1AUc du bourg comprend la parcelle A662, qui ne fait pas partie du projet d'aménagement de cette zone à urbaniser. Cette petite parcelle de 120 m<sup>2</sup> a été incluse par erreur et fait partie de la zone UA limitrophe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Tréguidel,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et au siège de la Communauté de communes, d'une mention dans un journal et de sa publication aux recueils des actes administratifs,

**DIT** que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification simplifiée n°1 du PLU de Tréguidel ne seront exécutoires qu'après sa réception par le Préfet des Côtes d'Armor et l'accomplissement des mesures de publicité.

**19-112 : Urbanisme, habitat, gens du voyage : Habitat : Demandes de subventions dans le cadre de l'amélioration de l'habitat privé**

Quinze dossiers conformes sont aujourd'hui déposés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 500 € aux propriétaires listés, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**19-113 : Urbanisme, habitat, gens du voyage : Gens du voyage : Contribution au poste de chargé de mission gens du voyage**

Monsieur le Vice-président rappelle que dans le cadre du précédent Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage, un poste de chargé de mission en charge de la médiation entre les collectivités et les Gens du voyage avait été mis en place, cofinancé à parité par l'Etat et le Département des Côtes d'Armor.

Le Département des Côtes d'Armor a fait part de sa décision de ne plus contribuer au financement de ce poste, pour se concentrer notamment sur l'accompagnement social des Voyageurs. Or les EPCI costarmoricains souhaitent le maintien de ce poste. Monsieur le Préfet a consenti à maintenir la participation de l'Etat à hauteur de 50% des dépenses liées au poste, et invité les EPCI à se prononcer sur leur participation pour les 50% restants.

Ainsi, les EPCI costarmoricains concernés par l'obligation d'accueil des gens du voyage ont donné leur accord pour prendre en charge 50% du coût du poste de chargé de mission, sur la base d'un montant donné par habitant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 42 voix pour et une contre,

**VALIDE** la contribution de Leff Armor communauté au financement du poste de chargé de mission gens du voyage sur la base d'un montant donné par habitant,

**VALIDE** la contribution de Leff Armor communauté à hauteur de 1 596.70 € pour l'année 2019.

**19-114 : Petite enfance, enfance, jeunesse : Jeunesse : Mise place de la mission « argent de poche »**

Leff Armor a souhaité inscrire dans son Schéma Territorial des Services aux Familles le déploiement de la Mission Argent de Poche via la Structure Information Jeunesse.

Il s'agit d'un dispositif permettant aux jeunes de 14 à 17 ans d'effectuer des petits chantiers /missions et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par demi-journée de 3 heures. Les missions seront encadrées par des agents, garants de la sécurité des jeunes. Un acte d'engagement est signé par le jeune au démarrage de la mission.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **DECIDE** de mettre en place la mission « argent de poche » telle qu'exposée ci-dessus.

**19-115 : Petite enfance, enfance, jeunesse : Jeunesse : Tarification des camps et séjours**

		Taux d'effort	Quotient Familial	Coût journée	Extérieurs
Séjours	Plancher	3.10%	750	23.25 €	35.00 €
	Plafond	3.10%	1050	32.55 €	
Camps	Plancher	2.80%	750	21.00 €	
	Plafond	2.80%	1050	29.40 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer dès à présent la tarification ci-dessus pour les camps et séjours.

**19-116 : Développement culturel : Tarification de la saison culturelle 2019/2020**

↳ **Adhésion** : 15 € pour la saison (sept 2019 à juin 2020). L'adhésion permet de bénéficier du demi-tarif pour les spectacles et les expositions.

**↳ Spectacles :**

- Tarif plein : 20 €, 12 € ou 8 € selon les spectacles
- Tarif réduit : 15 €, 6 € ou 4 € :
  - o 12 – 18 ans
  - o étudiants
  - o demandeurs d'emploi
  - o adhérent PEM
  - o Carte CEZAM
  - o Carte CNAS
- Manifestations à tarif unique et séances scolaires : 2 €
- Films : tarif unique : 5 €
- gratuit :
  - o pour les élèves du PEA et ½ tarif pour un accompagnateur (hors défilé Jaouen : tarif adhérent pour les 2)
  - o pour le personnel des chantiers communautaires de Leff Armor
  - o pour tout accompagnateur d'une personne handicapée, dont le handicap nécessite l'accompagnement par un tiers

**↳ Expositions :**

- Tarif plein : selon exposition : 6 €, 5 €, 2 €,
- ½ tarif selon expositions : 3 €, 2,50 € et 1 € :
  - o Carte CEZAM,
  - o CNAS
  - o Adhérent PEM
  - o Etudiant
  - o Demandeur d'emploi
- gratuit :
  - o pour les élèves du PEA et ½ tarif pour un accompagnateur
  - o pour le personnel des chantiers communautaires de Leff Armor
  - o pour tout accompagnateur d'une personne handicapée, dont le handicap nécessite l'accompagnement par un tiers

### **Visite guidée de groupe :**

Suite aux différentes demandes de groupe, il est proposé d'appliquer un tarif pour les visites guidées du Petit Echo de la Mode, hors été, comme suit :

- de 10 à 30 personnes : 3 € / personne,
- de 31 à 50 personnes : 2.50 € / personne
- gratuité pour les chauffeurs et accompagnateurs.

Cette visite consiste en une présentation du film du Petit Echo de la Mode (30 min), une présentation du Centre Ressources (30 min), et un accès libre à une exposition (hors été).

### **Catalogue Aqua'Leff**

Pour le salon Aqua'Leff, il est prévu d'éditer un catalogue, qu'il est proposé de mettre en vente au prix de 5 € l'unité.

### **Pôle d'enseignements artistiques**

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Tarifs Enfants	Activité	QF	QF 850	QF	QF	QF	Hors Leff Armor
		< 850	à 1050	1051 à 1250	1251 à 1500	> 1501	
Musique/ danse	Eveil	93 €	109 €	121 €	133 €	153 €	177 €
Musique	Cursus complet (cours individuel d'instrument et formation musicale et/ou atelier(s) de pratique collective)	283 €	333 €	369 €	404 €	465 €	535 €
Musique/Danse Théâtre /Arts plastiques	Pratique collective 1h et 1h15	116 €	136 €	152 €	167 €	192 €	220 €
Musique/Danse Théâtre /Arts plastiques	Pratique collective à partir de 1h30	139 €	164 €	182 €	200 €	230 €	264 €

Tarifs Adultes	Activités	QF	QF 850	QF	QF	QF	Hors Leff Armor
		< 850	à 1050	1051 à 1250	1251 à 1500	> 1501	
Musique	Cursus complet (cours individuel d'instrument et formation musicale et/ou atelier(s) de pratique collective)	364 €	428 €	476 €	525 €	604 €	695 €
Musique/Théâtre Arts plastiques	Pratique collective 1h et 1h15	152 €	178 €	197 €	217 €	249 €	287 €
Musique/ Théâtre Arts plastiques	Pratique collective à partir de 1h30	162 €	191 €	212 €	233 €	268 €	308 €

- 1er inscrit : tarif au QF
- A partir du 2<sup>ème</sup> inscrit (seulement pour les enfants) : abattement de 20% par enfant
- Minoration de 20% sur l'inscription pour l'apprentissage d'un 2<sup>nd</sup> instrument\* pour 1 même élève (enfant ou adulte).

\* non cumulable si abattement déjà consenti sur l'inscription.

### **Stage pour non-inscrits au PEA :**

- 10 € la demi-journée
- 20 € la journée
- 40 € le weekend

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

**VALIDE** les tarifs de la saison culturelle 2019/2020 tels qu'exposés ci-dessus.

**19-117 : Ressources humaines : Convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion 22**

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion aux missions facultatives du CDG 22. Cette convention porte sur l'adhésion aux missions facultatives du CDG 22 soit :

- Missions temporaires
- Emplois partagés
- Actions de professionnalisation préalables à l'embauche (licences professionnelles, formation
- Métiers administratifs territoriaux)
- Médecine préventive
- Hygiène et sécurité au travail
- Inspection
- Assurance des risques statutaires
- Conseil juridique non statutaire
- Etudes et organisation
- Accompagnement des pratiques professionnelles
- Droit des sols et rédaction d'actes
- Conseil et assistance informatique
- Archives.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion 22.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,  
Philippe Le Goux

